

Bilan mutations intra 2019 : FPMA mardi 18 juin 2019

Lors des phases du mouvement inter, l'intervention des commissaires paritaires nationaux du Snep-Fsu a permis de faire rentrer 9 collègues supplémentaires soit 45 pour l'académie de Bordeaux. Au total, ce sont 55 collègues (dont les réintégrations et retours de disponibilité) qui arrivent dans l'académie.

Sur les 322 demandeurs dans la phase intra académique, 85 collègues ont obtenu une mutation cette année. Grâce à notre travail de commissaires paritaires, nous avons obtenu 22 mutations supplémentaires, 13 portées en commun avec le rectorat et 9 gagnées par le Snep-Fsu.

Les barres départementales

	24 DORDOGNE	33 GIRONDE	40 LANDES	47 LOT ET GARONNE	64 PYRENEES ATLANTIQUES
Entrants dans l'académie	55				
Barres départementale s	172 Mais reste des postes vacants	956,2	1108,2	125,2 Mais reste des postes vacants	955,2

Il reste 7 postes vacants à l'issue du mouvement : 4 en Lot et Garonne et 3 Dordogne. Il n'y a pas eu de création de poste de TZR et les Zones de Remplacement libérées (mutations et retraites) n'ont pas été pourvues. Il n'y a donc pas eu de barre départementale ZR.

En conséquence, 2 Zones de Remplacement ont été bloquées (1 dans le 64 et 1 dans le 33).

Les mesures de carte scolaire

	24 DORDOGNE	33 GIRONDE	40 LANDES	47 LOT ET GARONNE	64 PYRENEES ATLANTIQUES
MCS	0	2	1	1	0

Les mesures de carte scolaire sont dues à des suppressions de postes.

Ces collègues doivent être replacés au plus près du poste perdu, ce qui contraint le mouvement.

Le mouvement dans chaque département

	24 DORDOGNE	33 GIRONDE	40 LANDES	47 LOT ET GARONNE	64 PYRENEES ATLANTIQUES
ARRIVEES(*) : Nombre d'entrants dans le département	5	27	7	11	13
Entrants sur vœu DEP	2	20	6	6	10
Entrants sur vœu COM	2	6	0	4	2
Entrants sur vœu ETAB	1	1	1	1	0

(*) : Les arrivées dans chaque département comprennent les entrants dans l'académie, les collègues déjà dans l'académie mais changeant de département, les TZR rentrant sur poste dans un département.
Ex : Je suis TZR en Gironde. Je souhaite obtenir un poste fixe en Gironde. Je dois d'abord passer la barre départementale (956,2 points cette année) comme tout collègue qui souhaite entrer en Gironde sur poste fixe.

Rappel :

- Pour être entrant sur vœu DEPARTEMENT, je dois passer la barre DEPARTEMENTALE.
- Pour être entrant sur vœu COMMUNE, je dois passer ET la barre DEPARTEMENTALE ET la barre COMMUNE.
- Enfin pour être entrant sur vœu ETABLISSEMENT, je dois passer les barres DEPARTEMENTALE, COMMUNE et ETABLISSEMENT.

Dans tous les cas, c'est le plus fort barème qui conditionne la mutation.

Ex : Je ne suis pas dans le département de la Gironde. Mes vœux sont : Vœu n° 1 COMMUNE de Bordeaux (500 points), puis vœu n°2 DEPARTEMENT Gironde (1000 points). Mon barème est inférieur à la barre COMMUNE Bordeaux (626,2 points) et ne me permet donc pas d'obtenir mon vœu n°1 COMMUNE de Bordeaux... En revanche, mon barème est supérieur à la barre départementale Gironde (956,2 points) donc je suis entrant sur vœu DEPARTEMENT.

Les postes SPEA

	24 DORDOGNE	33 GIRONDE	40 LANDES	47 LOT ET GARONNE	64 PYRENEES ATLANTIQUES
Nommés sur poste SPEA	0	0	0	1	3

Pour être nommé sur un poste SPEA, il n'est pas nécessaire de passer la barre départementale. C'est une candidature examinée en dehors du mouvement. En revanche, à l'instar des TZR, pour intégrer un département sur poste fixe, il faudra passer la barre départementale de la zone visée.

Bilan des demandes

Cette année, 26,3% des demandeurs ont obtenu une mutation.

Parmi les 270 demandeurs déjà dans l'académie, 40 ont obtenu satisfaction (15% contre 25% l'an dernier). Ce qui est peu.

C'est la conséquence de plusieurs facteurs :

- Moins de départs en retraite (34 cette année contre 51 l'an dernier).
- Imposition obligatoire de la 2^e HSA, déjà mise en place par certains chefs d'établissement et limitant la création de postes.
- Augmentation des effectifs dans les classes, donc moins de divisions et moins de postes.
- Postes soustraits au mouvement : stagiaires sur postes libérés par départ en retraite, postes créés non offerts au mouvement.

Les TZR

Il y aura à la rentrée 2019 61 TZR dans l'académie contre 64 l'an dernier.

Explication :

- 2 TZR ont obtenu une mutation sur poste fixe.
- 1 TZR est parti à la retraite.
- 2 TZR ont obtenu l'agrégation et seront affectés à l'année pour leur année de stage.

4 TZR ont obtenu un changement de RAD (Rattachement administratif) sur 12 demandes (33%)

Avec ces données, le taux de remplacement en personnel titulaire dans l'académie est actuellement de 3,75%.

Le SNEP FSU revendique un taux de 10% pour assurer les remplacements et garantir la continuité de service public sur tout le territoire. Nous déplorons que la politique ministérielle privilégie l'emploi de contractuels, augmentant la précarisation des personnels et dégradant les conditions de travail. Ce système de remplacement a montré son inefficacité. Sur l'académie de Bordeaux ce sont plusieurs classes qui sont restées sans enseignement d'EPS jusqu'au printemps.

Cette année ce sont 115 contractuels employés en EPS (+ 64% par rapport à l'année dernière)

Le SNEP et la FSU revendiquent un plan de titularisation, une augmentation de places offertes aux concours (objectif 1500) et cette année, en urgence, l'ouverture d'une liste complémentaire pour le CAPEPS 2019.